



RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET INFORMATIONS POUR LA PERIODE JANV.-JUN 2024 (à lire attentivement et à conserver par l'adhérent)

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions pour la confiance que vous nous accordez en initiant ou renouvelant votre inscription ou celle de votre enfant pour la période allant de janvier à juin 2024. Pour assurer un bon fonctionnement, voici les quelques informations sur l'association et le déroulement des stages et activités proposés. En cas de protocole sanitaire, il sera disponible sur le site de l'association tempogym.net

LE CLUB

TEMPO est une Association loi 1901, gérée par des bénévoles. Siège administratif : Maison des sport, rue du Calvaire, Landerneau.

L'objectif du club est de faire découvrir et progresser tous les licenciés à leur rythme dans une optique de loisir.

L'accès aux différentes séances proposées se fait dans la limite des places disponibles, sans pré requis de niveau.

ENREGISTREMENT DES INSCRIPTIONS

Une inscription n'est enregistrée qu'après réception du règlement et d'un certificat médical valide lorsque celui-ci est requis (obligatoire pour les majeurs à la 1ère inscription ou si une visite médicale est requise par le questionnaire santé, pour un majeur comme pour un mineur).

Aucun remboursement de cotisation ne sera effectué.

En cas d'incapacité physique justifiée, un remboursement peut tout de même être envisagé. Vous devrez alors prendre contact avec le bureau et lui transmettre un certificat médical ou autre justificatif ; votre situation sera étudiée à l'occasion de la réunion suivante du conseil d'administration.

COMMUNICATION / INFORMATION

Les informations sur la vie du club, les horaires ou encore les événements sont communiqués **par mail**. A cette fin, merci de bien utiliser votre adresse email principale sur l'espace adhérent (possibilité d'y renseigner un second email de contact). Les données personnelles que vous nous communiquez sont exclusivement utilisées par le club Tempo et ne seront pas communiquées à des tiers.

ASSURANCES

Vous devez vérifier auprès de votre assureur que votre contrat couvre bien les dommages subis par le sportif. A défaut, vous devez souscrire ce type de contrat directement auprès de votre assureur (assurance individuelle extra-scolaire, couvrant les dommages corporels en cas d'accident).

Pour tout accident survenu durant les activités proposées, vous devrez contacter l'assureur auprès duquel vous aurez souscrit ce type de contrat à titre individuel. Si jamais la responsabilité civile de l'association devait être engagée, il sera alors impératif de remettre à l'association un certificat médical constatant la ou les blessures sous 48 heures.

ENTRAÎNEMENTS

Suivant l'offre ou la pratique proposées, ils peuvent se dérouler dans différents lieux : ancien gymnase de Mescoat, gymnase du collège / Lycée Saint-Sébastien, salle de motricité Jules-Ferry ou encore celle de l'école Marie-Curie, à Landerneau. Le lieu et les horaires sont précisés sur chaque offre.

Il est indispensable d'arriver à l'heure aux séances, l'échauffement étant une partie importante d'un cours de gym.

L'entraînement est assuré par des entraîneurs, salariés ou bénévoles, assistés d'aide-moniteurs bénévoles (parents, jeunes).

En dehors des horaires de cours, les représentants légaux sont seuls responsables. Vous devez donc **accompagner votre enfant jusqu'à la salle et vous assurer de la présence d'un responsable sur le lieu de l'entraînement avant de repartir.** Vous devez par ailleurs venir chercher votre enfant dès la fin du cours.

En cas d'intempéries ou de grand froid ou tout autre raison majeure, le responsable du cours peut décider de l'annulation d'une séance. Il en informera alors les familles concernées, prioritairement par l'envoi d'un courriel + affichage salle. Le calendrier d'entraînements communiqué en début d'année est prévisionnel. Il ne constitue donc en aucun cas un engagement du club sur le nombre de séances dispensées durant la saison.

EVÈNEMENTS

Tout licencié est susceptible de participer aux manifestations organisées tout au long de l'année.

En cas d'événement du club pour clore la saison, une participation financière (inférieure à 10 euros) pourra être demandée en mai pour achat ou confection des costumes choisis – variable suivant les groupes. Le costume reviendra alors au gymnaste.

ORGANISATION TECHNIQUE

Toutes les décisions se rapportant aux entraînements (composition des groupes, niveaux de difficultés) sont du ressort de l'équipe d'encadrement.

CONSIGNES ET TENUE VESTIMENTAIRE

Quelle que soit leur pratique, les gymnastes doivent impérativement :

- S'attacher les cheveux (queue de cheval ou chignon sur la nuque).
- Ne pas mettre de bijoux (risques de blessures, perte, dégradation).
- Ne pas mâcher de chewing-gum pendant les cours.

A prévoir :

Gourde ou petite bouteille d'eau dans le sac du gymnaste.

Pour les entraînements, les gymnastes peuvent porter :

- Pour les garçons : léotard ou t-shirt + short/cycliste.
- Pour les filles : justaucorps ou t-shirt + corsaire/caleçon.
- Chaussants : ballerines (blanches pour la compétition), chaussons souples antidérapants ou pieds-nus. Chaussures de sport pour la section cheerleading.

(!) Il est indispensable que tous les vêtements personnels soient marqués au nom du gymnaste.

Nous signalons que l'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Pour l'équipe de cheerleading, l'acquisition de la tenue aux couleurs du club est obligatoire, à l'achat ou location. Elle pourra être utilisée à l'entraînement et sera indispensable lors des événements

Pour les **gymnastes loisir filles 6/13 ans**, un justaucorps du club est également proposé (dispo à l'achat uniquement).

Rejoignez-nous !



Envie de participer à la vie du club ? Passez à l'action en devenant bénévole.

Encadrement

Nous recherchons des **parents ou jeunes volontaires pour accompagner nos entraîneurs** bénévoles ou salariés.

Rôle : assister l'entraîneur pendant une séance en l'aidant :

- à mettre en place le matériel sur les ateliers pédagogiques,
- à suivre les enfants sur les parcours,
- à veiller au respect des consignes données par l'entraîneur aux enfants.

A partir de 14 ans, formation fédérale accessible et partiellement financée par l'association.

Chargé d'une mission / d'un projet ou d'une action ponctuelle

- Participez aux événements de la saison : gestion des entrées, crêpier.e.s, vente sur le stand restauration, ou tout autre aide organisationnelle ou logistique,
- Apportez votre aide lors de notre participation à des événements
- Participez à l'organisation d'un événement ou d'une action ponctuelle permettant de contribuer au financement des projets du club,
- Recherchez des sources de financement (sponsors, subventions, dons...).

Conseil d'administration

Bureau (président, trésorier, secrétaire et leurs adjoints)

Membre actif au sein des commissions : Achats/travaux, Boutique, Inscriptions, Communication, etc.



Nos besoins en bénévoles sont nombreux et variés. Toutes les bonnes volontés et les savoir-faire sont utiles pour faire vivre et développer l'association.

Nous vous proposons différentes activités, chacune contribuant à la réalisation de nos missions. Choisissez celle(s) qui correspond(ent) le mieux à vos envies, vos compétences et à vos motivations, et, rejoignez-nous !

NB : compétences digitales et outils informatiques particulièrement appréciées.